

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

DELIBERATION N° 24
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
14	13

CD

Date de la
convocation
21 février 2020

Objet de la
délibération

**OPERATION
« FAÇADES »
ANNEÉ 2020**

Affiché le

- 2 MARS 2020

nis en Préfecture le

- 2 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ✶ M. ADEL Georges, absent excusé.
- ✶ Mme HUBERT Pascale, absente excusée.
- ✶ Mme SAHNOUNE Karine, absente excusée.
- ✶ Mme ZAMBUJO Céline qui a donné procuration à M. CUILLE Jean-Marie.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2020 le programme « Opération façades ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après un échange de vues, par :
- 14 voix pour.

DECIDE d'accorder, pour l'année 2020, dans le cadre de l'action « Façades », à chaque propriétaire qui en fera la demande, une subvention de 17,00 Euros le mètre carré, sans toutefois excéder une superficie totale de 100 m², soit une subvention d'un montant maximum de 1700,00 Euros.

Les propriétaires devront de se conformer au règlement annexé à la présente délibération, qui leur sera remis lors du dépôt de la demande.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200227-DE24-27FEV2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020

Affichage : 02/03/2020

